

LES ASSURANCES : APPROCHE HISTORIQUE, PERCEPTION POPULAIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU BURKINA FASO 1974-2023

Inoussa YELBI

*Assistant en histoire économique et sociale,
Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI*

Burkina Faso

inoussayelbi6@gmail.com

00226 70 03 19 72

Salam DEMBEGA

*Assistant en histoire économique et sociale
Université Joseph KI ZERBO*

Burkina Faso

dembegasalam@yahoo.com

00226 71 29 62 27

Résumé

Depuis le début de l'humanité, l'Homme a toujours élaboré des stratégies pour se protéger et sauvegarder ses biens contre les aléas du climat et les multiples accidents de la vie. Ces stratégies, autrefois informelles ont progressivement évolué pour devenir un service appelé « Assurances », indispensable à l'économie mondiale. Plus développé dans les pays industrialisés, le secteur des Assurances s'est implanté en Afrique avec la colonisation européenne. Après les indépendances, les États ont continué à le promouvoir. Au regard du développement de plus en plus soutenu des assurances au Burkina Faso, nous avons choisi de nous y pencher à travers cette étude.

Le système des assurances a été expérimenté depuis l'Égypte antique. Il a été amélioré au cours des grandes périodes de l'histoire. De nos jours, il intervient dans les opérations financières, le secteur des transports, les sociétés industrielles, l'éducation, des retraités. Il joue alors un rôle de plus en plus important dans l'économie et la vie des populations de tous les continents. Cependant, après plus d'un siècle d'activité en Afrique au Sud du Sahara et particulièrement au Burkina Faso, le secteur des assurances est perçu comme une organisation de personnes peu recommandables prêtes à abuser de la confiance des autres.

Summary

Since the beginning of humanity, Man has always developed strategies to protect itself and its assets against the vagaries of the climate and the many accidents of life. These strategies, which were once informal, have gradually evolved to become a service called 'Insurance', which is essential to the national economy. More developed in industrialized countries, the insurance sector established itself in Africa with European colonization. After independence, governments continued to promote it. In view of the increasingly sustained development of insurance in Burkina Faso, we have chosen to examine it in this study.

The insurance system has been around since ancient Egypt. It has been improved throughout history. Today, it is involved in financial transactions, the transport sector, industrial companies, education and pensioners. It plays an increasingly important role in the economy and the lives of people on every continent. However, after more than a century of activity in sub-Saharan Africa, and particularly in Burkina Faso, the insurance sector is perceived as an organization of disreputable people ready to abuse the trust of others.

Key words: Insurance - Burkina Faso - economy - protection - risks.

Introduction

Le souci de protection des biens et la recherche du bien-être ont conduit les hommes à développer l'entraide, les mutuelles, les tontines, etc. Ces systèmes sociaux ont évolué au fil du temps pour donner naissance aux assurances. Devenu aujourd'hui un maillon important du système économique, le secteur des assurances s'est développé dans tous les pays de la planète à des degrés divers. Au Burkina Faso, il s'est implanté pendant la colonisation. Malgré son installation précoce, son développement remarquable et son importance sur le plan économique, le secteur des assurances au Burkina Faso reste jusque-là un parent pauvre des investigations en histoire¹. C'est

¹ À ce jour, très peu de productions scientifiques ont été consacrées à la question en histoire. Le mémoire de maîtrise de YELBI Inoussa sur « *La contribution de la SONAR au développement socioéconomique du*

pourquoi, il nous paraît légitime d'enrichir l'historiographie sur la question à travers cette étude intitulée « *Les assurances : approche historique, perception populaire et développement économique au Burkina Faso 1974-2023* ». L'année 1974, marquant le début de l'étude, correspond à la création de la première société nationale d'assurance en l'occurrence la Société Nationale d'Assurance et de Réassurance (SONAR). Quant à la date de 2023, elle correspond à l'organisation de la première édition des états généraux des assurances à Ouagadougou. En effet, les états généraux se sont tenus le 13 juin 2023, sous le thème : « Quelle assurance pour accompagner le développement économique et social au Burkina Faso ? ». Ils ont permis de créer un cadre d'échanges entre les acteurs du monde des assurances et les décideurs politiques et administratifs.

Cette recherche s'articule autour des préoccupations suivantes : Quelle est l'histoire du secteur des assurances ? Comment ce secteur est-il perçu par les populations ? Quelle est sa contribution au développement économique du Burkina Faso ? Cette étude a pour objectifs d'examiner d'abord l'historique du secteur des assurances au Burkina Faso, d'analyser ensuite ses représentations populaires et de montrer sa contribution au développement économique du pays.

Pour ce faire, nous convoquerons des sources écrites et des entretiens réalisés auprès des personnes ressources. Nous procéderons primo, à une explication de l'histoire des assurances, secundo, à une analyse de la perception des assurances par l'échantillon de la population que nous avons pu rencontrer et tertio à une appréciation de la contribution du secteur au développement économique du Burkina Faso.

Burkina Faso de 1974 à nos jours », soutenu en 2011, constitue le premier travail scientifique sur les assurances en histoire au Burkina Faso.

1. Historique des assurances

Le secteur des assurances est constitué de deux branches principales à savoir l'assurance vie et l'assurance non vie ou incendie, accident et risques divers (IARD).

1.1. *Historique de l'assurance vie*

L'assurance vie est la première forme d'assurance. Elle peut se définir comme : « un contrat engageant l'assureur à verser une somme (capital) prédéterminé à l'assuré en cas de vie ou à ses ayants droit en cas de décès de celui-ci à une date fixée du contrat » (A. L'HOMER, 2001, p.13). L'assurance vie regroupe l'assurance éducation, l'assurance retraite, l'assurance décès, etc.

La solidarité est le socle de toute société. Cette idée d'entraide face aux périls de la vie a évolué pour donner naissance aux premières formes d'assurances. Ainsi, « la découverte d'un papyrus datant de 4500 BP par les archéologues dans la région de la Basse Égypte témoigne de la pratique d'une forme d'assurance en Égypte antique » (M. ZIGUÉLÉ, 1999, p.1). À cette époque, les tailleurs de pierres employés dans les constructions des pyramides, des temples, des palais et autres ouvrages d'art étaient fréquemment victimes d'accidents. Ils avaient alors créé une caisse d'entraide dans laquelle chacun versait une cotisation. Lorsque l'un d'eux était victime d'accident, une somme d'argent y était prélevée pour lui venir en aide ou à la famille endeuillée. Cette forme d'organisation comporte les notions fondamentales de l'assurance vie qui est la mutualité et l'assistance à autrui en cas de besoin.

Après le déclin de l'Égypte antique, on assiste à un déplacement des centres de civilisation vers le bassin méditerranéen, en Grèce et à Rome. En effet, dans ces deux grands pôles de civilisation, il existait aussi des caisses

d'entraide. C'est le cas des caisses grecques instaurées au VIIe siècle avant Jésus Christ et des caisses romaines qui versaient des indemnités à leurs légionnaires en cas de mutation de garnison (G. AUBAIN et al. 2002, p.5). C'est à travers les caisses romaines que l'on peut mieux comprendre le vocabulaire de plusieurs termes en assurance de nos jours. Nous n'avons pas ici la prétention de les passer tous en revue. Nous nous intéresserons seulement aux termes « prime » et « sinistre », beaucoup plus utilisés. Le premier qui désigne le montant que le client doit payer ou le coût de l'assurance provient du latin « *praemium* » qui veut dire « prix », terme lui-même composé de *prae* et de *emo* signifiant "acheter avant." Quant au second, qui désigne la réalisation du risque de nos jours, il dérive aussi du latin « *sinister* » qui signifie « funeste » ou défavorable (A TOSSETI, 2002, p.14).

Après la chute de l'empire romain, pendant tout le Moyen Âge, cette forme primaire d'assurance vie n'a pas connu d'évolution notable pour des raisons religieuses. Rappelons que cette époque était marquée par une domination sans précédent d'idées religieuses notamment, celles du clergé. Ainsi, toute vision ou idée contraire à celle de l'église était combattue. Et la position du clergé par rapport à l'assurance n'était pas favorable à son développement. Pour lui, l'assurance vie est une forme de pari sur la vie des fidèles. Or tout pari sur la vie humaine est satanique. Aussi, l'assurance vie est-elle contre la bienséance et l'honnêteté publique car elle met à prix la vie des hommes.

Au XVII^e siècle, dans un contexte défavorable à l'essor de l'assurance vie, BLAISE Pascal découvre le calcul sur les probabilités. Ses travaux ont permis la maîtrise rationnelle du hasard. Cela permet alors aux assureurs d'apprécier scientifiquement la valeur du risque qu'ils assurent. C'est le début de l'actuariat qui constitue de nos jours un maillon incontournable dans toutes les branches d'assurances

Au XVIII^e siècle ou siècle des lumières, on assiste à un changement des mentalités favorisé par l'essor de la science qui supplante la domination religieuse des siècles précédents. Cependant, l'assurance vie sur les Noirs est admise. Ce fait est justifié par Robert Joseph POTHIER en ces termes : « Les Nègres étant des choses qui sont dans le commerce, et qui sont susceptible d'estimation, je ne vois pas pourquoi la vie des Nègres ne serait pas susceptible du contrat d'assurance » (R. J. POITHIER, 1954, p.155). Cette position de l'auteur s'explique en grande partie par le fait qu'à cette période, la traite négrière était à son paroxysme. Ainsi à travers cette ségrégation des assurables, l'église met un frein à l'évolution de l'assurance vie tout au long du Moyen Âge jusqu'au début du XVIII^e siècle. À la fin de ce siècle, l'assurance vie renaît sous une forme plus ou moins moderne. En effet, les travailleurs des différents services s'organisent en mutuelle pour venir en aide à tout agent atteint d'invalidité ou de vieillesse. Ce sont les premières pensions de retraite. Cette forme d'assurance vie aurait survécu pour donner de nos jours les mutuelles dans les services, les « tontines ». La première véritable société d'assurance est créée en 1786-1788 en France par LABARTHE Adrien sous le nom de « Compagnie Royale d'Assurance » (L. MARCO, p. 197).

L'assurance vie moderne est apparue en Afrique avec la naissance des activités commerciales ou industrielles à la fin du XIX^e siècle. Mais son expansion réelle se serait effectuée au XX^e siècle précisément après les indépendances. Qu'en est-il de la seconde branche des assurances au Burkina Faso ?

1.2. Historique de l'assurance I.A.R.D

L'assurance des biens ou assurance dommage est aussi appelée dans le langage du métier I.A.R.D parce qu'elle couvre l'Incendie, les Accidents et les Risques Divers. Elle porte autant sur les biens que sur les responsabilités encourues par l'assuré. Elle concerne aussi les risques des particuliers (assurance

multirisques habitation) que ceux de l’entreprise (assurance des risques industriels). La principale fonction des assurances I.A.R.D est l’indemnisation de l’assuré victime d’un sinistre, contrairement aux assurances vie qui ont pour objet l’octroi d’un capital prédéterminé à l’assuré en cas de vie de celui-ci ou à ses ayants droits en cas de décès.

L’assurance dommage constitue la plus grande branche d’assurance développée au Burkina Faso. En effet, le chiffre d’affaires de cette assurance pour l’ensemble des sociétés d’assurances du Burkina Faso s’élevait à 15.126.295.095 francs CFA en 2006 contre 5.008.182.942 francs CFA pour les assurances vie à la même période (APSAB, 2007, p.25).

Contrairement à l’assurance vie, l’assurance de dommage semble être plus récente. En effet, on admet que la première technique de l’assurance des biens remonte au prêt à la grosse aventure débutée avec la naissance du commerce maritime au Moyen Âge.

Le prêt à la grosse aventure est une opération qui s’effectuait entre un banquier et un armateur. Le banquier prêtait une certaine somme à l’armateur afin qu’il puisse vendre ses marchandises au cours de l’expédition. Si l’opération se déroulait bien et les marchandises arrivaient à bon port, l’armateur remboursait la somme empruntée au banquier plus un intérêt convenu d’avance. Si par contre l’opération échouait et que les marchandises subissaient un naufrage au cours de la traversée maritime, le banquier perdait la somme prêtée à l’armateur (W. P. NIKIEMA, 2004, p.4). Cette opération comportait, l’élément fondamental de l’assurance qui est le report du risque d’un patrimoine sur un autre en échange d’une redevance.

L’assurance des biens a connu un essor plus rapide avec le développement du commerce maritime tout au long du Moyen Âge. Ce sont des marchands italiens des ports de Gênes et de Venise principalement qui auraient élaboré les premiers contrats

de ce type d’assurances. Le terme « police » qui désigne le contrat d’assurance de nos jours en est l’une des preuves. Ce terme dérive du mot italien « *polizza* ». La première compagnie d’assurance maritime est créée en 1424 à Gênes (B. BEIGNIER, 1999, p.14)².

La gamme de l’assurance des biens s’agrandie avec la naissance de l’assurance incendie à la suite d’un grand incendie à Londres.

En effet, le dimanche 02 septembre 1666, dans la nuit un incendie se déclenche chez le boulanger du roi. Durant une semaine entière, il va se propager, dans toute la ville, réduisant en cendre l’essentiel de la cité soit 13200 maisons ,87 églises dont l’église de Saint Paul. Ce désastre abouti à la création des pompiers, mais également à la constitution en 1684 de la Friendly Society Fire Office que l’on peut considérer comme la première compagnie d’assurance incendie. (B. BEIGNIER, 1999, p.15).

Le XVIII^e et XIX^e siècles, marqués par les différentes révolutions (transport, industrielle) ont énormément permis à l’assurance I.A.R.D d’occuper une place importante dans l’économie européenne. À titre d’exemple, la révolution des transports favorise le développement de l’assurance transport (maritime, routier, aérien). La révolution industrielle, elle, provoque l’émergence des assurances des risques divers tels les risques industriels. C’est ainsi qu’au début du XIX^e siècle, on assiste à la création des compagnies d’assurances un peu partout en Europe. En 1817, sont créées plusieurs compagnies

² On trouvait avant cette période dans cette ville des contrats d’assurance maritime. Mais il s’agissait d’accords individuels et non de contrats dans une forme organisée. Lire à ce sujet M. Balard (1976, pp. 273 à 275).

d'assurances dont la Compagnie Royale d'Assurance Maritime, l'Urbain, l'Union, Le Soleil, L'Aigle.

Au XX^e siècle, les compagnies d'assurances françaises se constituent en trois grands groupes pour donner aujourd'hui l'Assurance Générale de France (AGF), le Groupe des Assurances Nationales (GAN), l'Union des Assurances de Paris (UAP).

L'assurance a vu le jour en Afrique contemporaine à la faveur du commerce colonial qui se matérialise par la création des agences dans les colonies situées sur les côtes africaines comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, etc. Les pays de l'hinterland auraient accueilli les premières agences à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Les premiers produits d'assurance ont été commercialisés au Burkina Faso en 1962 par la Préservatrice Foncière Assurances une compagnie de la métropole (J. KABORE, 2003, p.7).

Afin de freiner la fuite des capitaux constitués par les primes d'assurances, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce, les Échanges et le Développement (CNUCED) a recommandé aux États en développement de créer des sociétés d'Assurances de droit national.

Ainsi, la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) née du transfert de portefeuille du Groupement Français d'Assurances (GFA) en 1974 est la première société de droit national d'assurance au Burkina Faso. En 1990, une troisième société voit le jour : l'Union des Assurances du Burkina Faso (UAB).

En 2023, le marché burkinabè est composé de 17 sociétés d'assurances composées de 7 sociétés d'assurance vie, 08 sociétés d'assurance non vie, une société de réassurances et une société de micro-assurance³.

³ Les sociétés d'assurances vie sont : SONAR Vie, UAB Vie, GA Vie, SUNU Vie, Coris Vie, CIF Vie. Les sociétés non vie : SONAR, UAB, SUNU, GA, Jackson, Coris Assurances, Raynal Assurances, SANLAM. La société de micro-assurance : Yeleen Assurance.

Tableau1 : Sociétés d’assurances au Burkina Faso

Sociétés d’assurance vie	Année de création	Sociétés d’assurance non vie	Année de création
SONAR VIE	2000	SONAR	1974
UAB VIE	2001	UAB	1990
SUNU VIE	2014	SUNU	2005
GA VIE	2006	JACKSON Assurances	2013
CORIS VIE	2015	SANLAM	2000
CIF VIE	2013	RAYNAL Assurances	2005
SANLAM VIE	2016	CORIS Assurances	2011
		Générale des Assurances	1998
		Yelen assurances	2018

Source : élaboré par les auteurs à partir de données de terrain.

En plus de ces compagnies d’assurances, il existe la société de réassurance GLOBUS-RE.

Les représentations faites par les populations des assurances ne vont pas toujours dans le sens du rôle que joue ces services.

2. Perception populaire de l’assurance au Burkina Faso

L’image de l’assurance demeure encore confuse au Burkina Faso. En effet, les points de vue divergent d’une personne à l’autre dans l’appréciation de l’assurance. Pour certaines personnes, l’assureur n’est autre qu’une personne qui use de supercheries, un homme qui abuse de l’ignorance des clients pour s’enrichir. C’est l’avis de Augustin BANGRÉ⁴ qui

La société de réassurance : Globus-Ré

⁴ BANGRE Augustin, professeur certifié des lycées et collèges, enquête réalisée à Saaba, le 17/03/2023

pense que les assureurs sont très accueillants à la signature du contrat mais méconnaissables en cas de réalisation d'un sinistre. Cette appréciation est partagée par Adama BAGAGNAN qui soutient qu'« à la signature d'un contrat d'assurance, l'assureur ne s'intéresse qu'à l'argent. Il ne prend jamais le soin d'expliquer l'objectif du contrat ni la conduite à tenir en cas d'accident ».⁵ Certaines personnes pensent que les assureurs usent de l'inattention des clients en rédigeant les risques exclus des contrats en petits caractères. Cette conception de l'assurance a été admise par l'ex Ministre de l'Économie et des Finances Jean-Baptiste COMPAORÉ. En effet, lors d'une assemblée générale de la Fédération des sociétés Assurances de droit National Africaines (FANAF), il a fait remarquer que « lors de la signature d'un contrat d'assurance, il faut plutôt s'intéresser aux écritures en petits caractères ». ⁶

Lors d'une interview, le président de l'Association des Professionnels des Sociétés d'Assurance au Burkina (APSAB) se prononçant sur la perception des assurances affirmait :

« Nous devons reconnaître qu'il y a des facteurs bloquants qui peuvent être d'ordre culturel ou religieux. Parce que nous sommes en Afrique et beaucoup ont des croyances. En fonction de ces croyances, certains peuvent ne pas faire confiance aux assurances. Le deuxième facteur de blocage provient des acteurs du marché. Par le passé, nous avons souvent traîné avant de payer les sinistres ». ⁷

Mariam KODEOUI⁸ confirme cela en soutenant qu'il faut de la patience et de la persévérance pour qu'une société d'assurance

⁵ Bagagnan Adama, entretien du 09 juin 2008 à Ouagadougou, à l'occasion de notre étude pour le mémoire de maîtrise

⁶ Zida (R.A.B) « Wariko », in *Sidwaya n°5862 du 30/03/2007* p.13-14

⁷ <https://lefaso.net/spip.php?article122709>. Burkina/Assurance : « Le faible taux de pénétration peut s'expliquer par des facteurs bloquants qui peuvent être d'abord culturel ou religieux », consulté le 19/09/2024.

⁸ Kodeoui (M), enquête du 20/05/2008 à Ouagadougou

dédommage un sinistre. En effet, elle a perdu son mari qui était un assuré de la SONAR par le biais du produit bicia solidarité⁹. Mais, le règlement a été si difficile qu'elle a risqué d'abandonner le dossier dit-elle. Elle soutient aussi qu'elle a effectué de nombreux va- et -vient pour des rendez-vous jamais respectés. Néanmoins son sinistre a été réglé. Comme solution à l'amélioration de l'image négative des assurances, Justin KABORÉ propose que chaque société d'assurance mette en place une politique interne afin d'être prompt dans le règlement des sinistres pour instaurer un climat de confiance entre celle-ci et ses clients. On doit juger la qualité d'un assureur non pas par le prix abordable de ces produits, mais par sa promptitude à régler les sinistres de ses clients¹⁰.

Néanmoins, il existe une minorité de personnes qui reconnaissent que l'assurance est un service utile et nécessaire au développement du pays. Cette image quasi négative de l'assurance s'explique d'une part par le comportement de certains assureurs en cas de sinistre et d'autre part par le niveau élevé de l'analphabétisme de la population.

Après une analyse de ces différentes opinions et les enquêtes menées auprès des professionnels du secteur, il s'avère que certaines critiques seraient dépassées ou considérées comme des préjugés. En effet, pour André BAYALA, Président Directeur Général du Groupe SONAR,

« La question de rédaction des contrats en petits caractères est une anecdote dépassée car depuis l'entrée en vigueur du code CIMA en avril 1994, obligation est faite aux assureurs de rédiger leurs contrats en caractères apparents et les risques exclus en caractères très apparents. Quant à la question du manque d'explication, elle s'explique par le fait que les clients n'ont pas souvent

⁹ C'est un contrat qui consiste au versement d'un capital (allant de 200 000 à 1 000 000 F CFA par événement) en cas de décès par maladie ou accident d'un membre de votre famille.

¹⁰ Kaboré Justin, enquête du 05/05/2008 à Ouagadougou

le temps de lire eux-mêmes leurs contrats. Ils ont besoin d'une attestation pour montrer aux policiers qu'ils sont en règle ».¹¹

À travers nos recherches, nous avons eu accès à des contrats rédigés.

L'étude des documents confirme la rédaction en caractères apparents évoqué par André BAYALA. Aussi, les conditions générales de l'assurance prévoyance retraite par exemple, en leur article 22 font-elles cas des dossiers à fournir à la fin du contrat ou en cas de réalisation du risque. En somme, l'assurance est un secteur d'activité mal connue au Burkina Faso. Les acteurs de ce secteur d'activité ont la lourde tâche de multiplier les séances de sensibilisation et de respecter davantage leur engagement à la fin du contrat ou en cas de sinistre. C'est ainsi qu'ils parviendront à instaurer une véritable culture de l'assurance à même de contribuer efficacement au développement du Burkina Faso.

3. Assurances et développement économique du Burkina Faso

L'assurance est la jonction de deux facteurs à savoir l'aléa économique et la couverture sociale. La couverture sociale est à la base de l'assurance. Cependant, le volet économique qui est plus perceptible apparaît de nos jours comme le socle du secteur des assurances.

3.1. Contribution des assurances au budget de l'État

L'assurance de nos jours, met à la disposition de sa clientèle une grande variété de produits. Chaque produit génère au moment de sa souscription des taxes au profit de l'État par l'intermédiaire du trésor public. De ce fait, à travers leurs polices émises, les

¹¹Zida (R.A.B) « Wariko », in *Sidwaya* n°5862 du 30/03/2007, p. 13-14.

compagnies d’assurances réunissent chaque année des milliards de francs en taxes et impôts destinés à alimenter les caisses de l’État. Le secteur des assurances est soumis à plusieurs types de taxes et d’impôts dont le mode et le taux de prélèvement diffèrent selon les évaluations annuelles. En fonction de la nature de la taxe, le taux varie de 1,5% à 35% (APSAB,2001, p.32). Les différentes taxes et impôts du secteur des assurances sont entre autres : la Taxe Unique d’Assurance (T.U.A), la Taxe de Contrôle ; la Taxe Patronale et d’Apprentissage (T.P.A) ; la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A) ; la Patente, etc. Concernant les impôts, nous pouvons noter ; l’Impôts sur les Bénéfices Commerciaux (B.I.C) ; l’Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (I.R.V.M) ; l’Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (I.U.T.S) ; l’Impôt sur le Revenu Commercial (I.R.C). En plus de ces taxes et impôts, d’autres frais sont prélevés par l’État. Il s’agit des frais de contrôle, la retenue à la source de 2% sur toutes les opérations dont le montant est supérieur à 500.000 francs CFA et 20% sur les primes payées aux réassureurs (APSAB.2001, p.31). Cette diversité de taxes et d’impôt explique les fortes sommes reversées au trésor par les sociétés d’assurances. Par exemple en 2001, les impôts et les taxes reversés dans le budget de l’État s’élevaient à 2,533 milliards de Francs CFA contre 2,737 milliards de francs CFA en 2002 (I. YELBI. 2011, p.22). Les assurances constituent un moyen de financement de l’économie nationale.

3.2. Financement de l’économie

Les sociétés d’assurances collectent d’importants capitaux à travers la commercialisation des différents produits. En effet, elles mobilisent plusieurs dizaines de milliards de francs CFA chaque année. Un examen des chiffres d’affaires du marché national des assurances permet de mieux comprendre la grande capacité de mobilisation de fonds par ce secteur.

Tableau 2 : Évolution du chiffre d'affaires du marché des assurances au Burkina Faso de 2015 à 2023

Années	Montant en milliards de francs CFA
2015	57,913
2016	65,990
2017	74,586
2018	81,721
2019	94,902
2020	108,443
2021	124,886
2022	143,071
2023	157,731

Source : Tableau réalisé par les auteurs à partir des données de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), 2021, Annuaire statistique 2020 de la DGTCP, Ouagadougou, p.67 et <https://www.atlas-mag.net>, Le marché burkinabè de l'assurance en 2023, consulté le 09/04/2025.

La capacité de mobilisation des capitaux par les sociétés d'assurances s'accroît de façon exponentielle. De 57,91 milliards de francs CFA en 2015, le chiffre d'affaires du marché burkinabè des assurances a atteint 108,443 milliards francs CFA en 2020 et 157,731 milliards en 2023 soit une croissance de plus de 100% en moins de dix ans. Cette forte croissance augure des lendemains meilleurs pour l'économie et le développement du pays si la crise sécuritaire actuelle est résolue.

Les sociétés d’assurances financent l’économie du pays à partir des fonds collectés qu’elles placent dans les banques sous forme de dépôt à termes. Ces dépôts sont utilisés pour le financement des crédits et participent au développement du pays. Les assureurs souscrivent également aux obligations, aux bons du trésor et sont actionnaires dans plusieurs entreprises.

Tableau 3 : Évolution des placements des sociétés d’assurances en milliards de F CFA

Années	Sociétés		Total
	Sociétés vie	Sociétés non vie	
2014	54,422	50,229	104,651
2015	63,635	57,943	121,578
2016	71,211	58,488	129,699
2017	81,970	62,567	144,537
2018	95,894	61,728	157,622
2019	123,017	72,896	195,915
2020	148,691	73,487	222,178

Source : Tableau élaboré par les auteurs à partir des données de la DGTCP, 2021, Annuaire statistique 2020 de la DGTCP, p.67

Le tableau montre que les assurances vie constituent le secteur ayant la plus grande capacité de mobilisation financière et de placement des capitaux. Le placement des assurances vie a doublé celui des assurances dommages en 2020 alors qu’ils étaient sensiblement égaux en 2014. Cela montre la forte croissance des assurances vie au Burkina Faso. Les placements prédominants sont les obligations (40%), suivis des dépôts bancaires (37%) et les actions (18%) (APSAB, 2020, p. 35). Les

assurances contribuent aussi à la sécurisation des investissements.

3.3. Sécurisation des investissements

L'assurance joue un rôle très important dans les ménages et dans le développement du pays. En effet, ce secteur et celui des banques travaillent en synergie dans le cadre d'une bonne politique du développement des affaires. Pendant longtemps, les banques et autres établissements financiers étaient confrontés à des problèmes de remboursements quand ils consentaient des crédits à leurs clients. Ces derniers sous le coup des aléas de la vie (la maladie ou de la mort) ne parvenaient pas à atteindre leurs objectifs. Ainsi pour remédier à ces difficultés qui menaçaient le bon fonctionnement des transactions, les assureurs, en collaboration avec les banques ont créé le contrat Assurance-Crédit Bancaire. Ce contrat constitue une garantie auprès de l'organisme contractant et place les fonds du banquier dans une sécurité totale.

Les produits d'assurance multi risques et autres risque divers qui couvrent l'incendie, le vol, les risques informatiques etc., constituent un gage de sécurité pour la réalisation des grands travaux (construction d'immeubles, de routes, d'industries ...). C'est pourquoi pour Henry FORD,

« New York n'est pas une création des hommes mais des assureurs. Sans les assureurs, il n'aurait pas de gratte-ciel car aucun ouvrier n'essaierait de travailler à une pareille hauteur en risquant de faire une chute mortelle et de laisser sa famille dans le besoin. Sans les assureurs, aucun capitaliste n'investirait des milliards pour la construction de pareils buildings qu'un seul mégot de cigarette peut réduire en cendres » (G. BAZIE, 2007, p.6). C'est ainsi que pour Alain TOSSETI, l'assurance est une industrie de sécurité (A. TOSSETI, 2002, p.12).

En effet, le risque d'entreprendre une activité est fortement lié à la sécurité des capitaux et des biens matériels mis en cause. Si l'assureur accepte d'assurer les menaces aux biens dans son patrimoine, les acteurs économiques s'animent alors d'un sentiment d'optimisme et mettent leur détermination en exergue pour créer des industries et d'autres services. Ces personnes morales, une fois créées répondent à un régime fiscal et subissent chaque année des prélèvements de taxes et d'impôts. Ainsi, l'assureur joue le rôle de facilitateur d'investissement

Conclusion

L'histoire des assurances, à l'image de celle de l'humanité a débuté en Afrique avant de se propager à travers le reste du monde. Les assurances ont progressivement évolué au cours des grandes périodes de l'histoire. En Afrique, elles se sont véritablement développées grâce à la colonisation européenne à la fin du XIX^e siècle. Mais depuis lors, jusqu'à nos jours, la perception des populations burkinabè sur les assurances diverge. Pendant que d'autres y voient un domaine fondamental pour la sécurisation des biens et des personnes, d'autres pensent que les assureurs sont une association de personnes rusées prêtes à profiter de l'ignorance des autres. Tout compte fait, il ressort que le secteur des assurances, contribue à plusieurs niveaux au développement économique national. Il sécurise et finance les investissements, alimente les caisses de l'État à travers les taxes et les impôts payées par les différentes sociétés. À l'origine un domaine social, les assurances sont devenues de nos jours un service purement économique.

Sources et Bibliographie

BAGAGNAN Adama, chauffeur de taxi, entretien du 09 juin 2008 à Ouagadougou

- BANGRÉ Augustin**, professeur certifié des lycées et collèges, entretien du 17/03/2023 à Saaba
- KABORÉ Justin**, secrétaire permanent de l'APSAB, entretien du 05 mai 2008 à Ouagadougou
- KODOUEI Mariam enseignante**, entretien du 20 mai 2008 à Ouagadougou.
- APSAB**, *Rapport d'activités exercice 2001-2002*, Ouagadougou.
- APSAB**, *Rapport d'activités exercice 2002-2003*, Ouagadougou.
- APSAB**, *Rapport d'activités exercice 2006-2007*, Ouagadougou.
- APSAB**, *Rapport d'activités exercice 2007-2008*, Ouagadougou.
- APSAB**, *Rapport d'activités exercice 2019-2020*, Ouagadougou.
- AUBIN Guy et al.** 2002, *Gestion du patrimoine privé, pratique des assurances-vie et capitalisation*, Ellipse, Paris.
- BAZIE Georges**, « assurance au Burkina, plein feu sur la fraude », in *Le Pays*, n°3750 du 16/11/07 pp.6-7
- BEIGNIER Bernard**, 1999 *Droit du contrat d'assurance*, PUF Paris.
- DGTCP**, 2021, *Annuaire statistique 2020 de la DGTCP*, Ouagadougou.
- L'HOMER Aubry**, 2001, *Les métiers de l'assurance*, l'Etudiant, Paris.
- MARCO Luc**, 2012, « La gestion du risque dans deux compagnies françaises d'assurance avant 1840 », in *Revue management & avenir*, n°57, pp. 195-209.
- NIKIÉMA Wend-Panga**, 2004, *Etude portant sur un produit : bicia solidarité*, rapport de stage, DUT, option assurance, IBAM.
- POTHIER Robert Joseph**, 1954, *Traité du contrat d'assurance in œuvre complète*, éd Beaucé, Tome VII, Paris.

ROUSSEAU (Jean Marie) 2001, *Introduction à la théorie de l'assurance*, DUNOD, Paris.

SIDIBE G Laure Aissata, 2023, Assurance/Burkina : « le faible taux de pénétration peut s'expliquer par des facteurs bloquants qui peuvent être d'ordre culturel ou religieux » in <https://lefaso.net/spip.php?article122709> consulté le 05/09/2024

TOSSETI (Alain), 2002, *Assurance, comptabilité, réglementation*, Actuariat 2e édition Economica, Paris.

YELBI Inoussa, 2011, *La contribution de la SONAR au développement socioéconomique du Burkina Faso de 1974 à nos jours*, mémoire de maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou.

ZIDA Rabankhi Abou Bakr, 2007, « wariko », in Sidwaya n°5862 du 30/03/2023, p.13.

ZIGUÉLÉ (Martin) ,1999 *Manuel d'assurance vie*, CICARE, Lomé.

https://www.cgb.fr/assurances-la-compagnie-royale-dassurances-sup,fjt_757983,a.html, consulté le 05/09/2024